

# Fettfresser

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

Fettfresser

**Code UFI**

ANV2-4H87-FA1X-5UUR

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation**

Produit dégraissant pour un usage privé.

**Utilisations déconseillées**

Tout autre usage est déconseillé.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

Grillardor Aktiengesellschaft

Adresse

Lüttringhauser Str. 77

42897 Remscheid

Allemagne

Téléphone

+49 (0) 2191 99 99 0

Courriel

kontakt@grillardor.de

Site web

<https://www.grillardor.de/>

# Fettfresser

## **Fabricant**

PURGATEC GmbH & Co. KG

### Adresse

Dieselstraße 10  
32120 Hiddenhausen  
Allemagne

### Téléphone

+49 (0) 5223 9970-300

### Courriel

info@purgatec.net

### Fax

+49 (0) 5223 9970-310

### Site web

<https://www.purgatec.net/>

## **Référence**

Regulatory Affairs

## **Adresse électronique**

info@purgatec.net

## **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

### **Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

#### **Classification**

Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

#### **Mentions de danger**

H315, H319

# Fettfresser

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/./?./en cas de malaise.

## 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol	111-76-2 203-905-0 01-2119475108-36-xxxx 603-014-00-0	1 - 5%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Acute Tox. 4 - inhalation	H302, H315, H319, H332 - -	Oral: ATE = 1200 mg/kg;
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 01-2119489411-37-xxxx -	1 - 5%	Eye Irrit. 2	H319 - -	-
Alcools, C12-C14, éthoxylés	68439-50-9 - 01-2119487984-16-xxxx -	0,5 - <2%	Acute Tox. 4 - oral, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3	H302, H318, H412 - -	-
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33-xxxx 019-002-00-8	0,1 - <1%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Corr. 1A	H302, H314 - -	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %;
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27-xxxx 011-002-00-6	0,1 - <1%	Skin Corr. 1A	H314 - -	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %;

#### **Autres informations, substances**

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

#### Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

#### Inhalation

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.

#### Contact avec la peau

Provoque une irritation de la peau.

#### Contact avec les yeux

Le liquide provoque une inflammation sévère de la conjonctive et peut provoquer de lésions graves de la cornée.

#### Ingestion

L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et causer finalement une perforation intestinale.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non pertinent

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### Mesures en cas d'incendie

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.  
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Porter un équipement de protection individuel.

#### Hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 12 (Liquides non inflammables)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr

Matériaux inappropriés pour les conteneurs Aluminium

Température de stockage : 10°C à 40°C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2: Produit dégraissant

# Fettfresser

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m <sup>3</sup>	Source	Remarque :	Année
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3	- -	- 2	-	-	-
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5	- 2	- -	-	-	-
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (EU)	111-76-2 203-905-0	20 98	50 246	EU OEL	Skin	2000

#### DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
hydroxyde de potassium (1310-58-3/215-181-3)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1 mg/kg	Employés	Locaux
hydroxyde de sodium (1310-73-2/215-185-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Locaux
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	98 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Systémiques
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	663 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Systémiques
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	75 mg/kg	Employés	Systémiques
2-butoxyéthanol; éther monobutylique	DNEL	Aiguë (court terme)	89 mg/kg	Employés	Systémique



# Fettfresser

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)		Cutanée			s
p-cumènesulfonate de sodium (15763-76-5/239-854-6)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	136,25 mg/kg	Employés	Systémique s
p-cumènesulfonate de sodium (15763-76-5/239-854-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	26,9 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Systémique s

## PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)	PNEC	Eau potable	8,8 mg/l
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)	PNEC	Station d'épuration	463 mg/l
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol (111-76-2/203-905-0)	PNEC	Sol	2,8 mg/kg
p-cumènesulfonate de sodium (15763-76-5/239-854-6)	PNEC	Eau potable	0,23 mg/l
p-cumènesulfonate de sodium (15763-76-5/239-854-6)	PNEC	Station d'épuration	100 mg/kg
p-cumènesulfonate de sodium (15763-76-5/239-854-6)	PNEC	Sédiment (eau potable)	0,862 mg/kg
p-cumènesulfonate de sodium (15763-76-5/239-854-6)	PNEC	Sol	0,037 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

# Fettfresser

## **P protection des mains**

Porter des gants de protection jetables résistant aux produits chimiques conformément à l'EN374.

Matière des gants : Latex naturel, polychloroprène ou nitrile, catégorie III selon la norme EN 374.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## **Autres protections de la peau**

Non demandé

## **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## **Risques thermiques**

Non pertinent

## **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **État physique**

Liquide

#### **Couleur**

Jaune

#### **Odeur**

Odeur fraîche

#### **Seuil olfactif**

Non applicable.

#### **Point de fusion / congélation**

Non déterminé pour le mélange.

#### **Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition**

Non déterminé pour le mélange.

#### **Inflammabilité**

Non applicable.

#### **Limites inférieure et supérieure d'explosivité**

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

#### **Point d'inflammation**

> 65 °C

# Fettfresser

**Température d'auto-allumage**

Non applicable.

**Température de dégradation**

Non pertinent

**pH**

13

**Méthode**

Concentration pH

**Viscosité cinématique**

Non déterminé pour le mélange.

**Viscosité, dynamique**

Non déterminé pour le mélange.

**Solubilité**

Non déterminé pour le mélange.

**Hydrosolubilité**

miscible

**Coefficient de partage n-octanol / eau**

Not available

**Pression de vapeur**

Not available

**Densité et/ou densité relative**

1,02 g/cm<sup>3</sup>

**Densité de vapeur relative**

Non applicable.

**Taux d'évaporation**

Non déterminé pour le mélange.

**Dangers d'explosion**

Non-explosif

**Caractéristiques oxydantes**

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

**COV %**

4,3 %

## 9.2 Autres informations

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts , Métaux légers

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Provoque de sévères brûlures caustiques à la peau et aux yeux.

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
hydroxyde de potassium 1310-58-3 / 215-181-3	LD50	333-388 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-	ECHA
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-	DL50	1414 mg/kg	Oral(e)	-	cochon d'Inde	OECD 401	-

# Fettfresser

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
glycol; butylglycol 111-76-2 / 203-905-0							
2- butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2- butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène- glycol; butylglycol 111-76-2 / 203-905-0	CL50	450 - 900 mg/l	Inhalation	4h	rat	-	-
2- butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2- butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène- glycol; butylglycol 111-76-2 / 203-905-0	LD50	1.000-2.000 mg/kg	Dermal	-	lapin	-	-
p- cumènesulfon ate de sodium 15763-76-5 / 239-854-6	DL50	> 5.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 401	-
p- cumènesulfon ate de sodium 15763-76-5 / 239-854-6	LC50	> 5 mg/l	Inhalation	232 min.	rat	-	-
p- cumènesulfon ate de sodium	LD50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	-	lapin	-	-

# Fettfresser

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
15763-76-5 / 239-854-6							
Alcools, C12- C14, éthoxylés 68439-50-9 /	LD50	<2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-	-

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des brûlures graves des yeux.

**Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Génotoxicité**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Cancérogénicité**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Toxicité par administration répétée**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Toxicité pour la reproduction**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**Danger par aspiration**

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

**Autres informations**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.  
Données toxicologiques pour les composants .

#### Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque :
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol 111-76-2 / 203-905-0	LC50	1.474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	-
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5 / 239-854-6	LC50	>100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Test statique	valeur littéraire

#### Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Résultat final de l'essai	Espèce	Méthode/Directive	Remarque :
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol;	EC50 NOEC	1.840 mg/l 286 mg/l	72 h	Taux de croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	-

# Fettfresser

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Résultat final de l'essai	Espèce	Méthode/Directive	Remarque :
butylglycol 111-76-2 / 203-905-0							
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5 / 239-854-6	EC50	>100mg/l	96 h	-	Pseudokirchneriella subcapitata	Test statique	valeur littéraire

## Toxicité aigüe pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque :
hydroxyde de sodium 1310-73-2 / 215-185-5	EC50	40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia (Wasserfloh)	-	ECHA
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol 111-76-2 / 203-905-0	EC50	1.550 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202	-
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5 / 239-854-6	EC50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Test statique	valeur littéraire

## Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
2-butoxyéthanol;	EC0	700 mg/l	16 h	Pseudomonas	DIN 38412



# Fettfresser

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éther monobutylique d'éthylène glycol; butyl cellosolve; 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène-glycol; butylglycol 111-76-2 / 203-905-0				putida	
p-cumènesulfonate de sodium 15763-76-5 / 239-854-6	EC10	>1.000 mg/l	3 h	Boues activées	OECD 209

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour ce point.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Mobilité

Aucune information n'est disponible pour ce point.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (\*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Étiquette

Non demandé

### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### Autres

Non pertinent

# Fettfresser

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Réglementations européennes**

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : <5% agents de surface non ioniques, . Contient parfums

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

#### **Réglementations nationales**

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

#### **Autres réglementations, limitations et législations**

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

# Fettfresser

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS - Chemical Abstract Service

CLP - Classification, Labelling and Packaging

DMEL - Derived Minimum Effect Level

DNEL - Derived no effect level

EC50 - Half maximal effective concentration 50%

GHS - Globally Harmonised System

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal concentration 50%

LD50 - Lethal dosis 50 %

MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance

PEC - Predicted Environmental Concentration

PNEC - predicted no effect concentration

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

SVHC - Substance of very high concern

vPvB - Very persistent, very bioaccumulative substance

### **Références bibliographiques et sources de données**

Dossiers d'enregistrement REACH

ECHA C&L - Inventaire

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

### **Méthodes d'évaluation pour la classification**

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE)

1272/2008 [CLP] :

Dangers pour la santé : Méthode de calcul

# Fettfresser

## **Signification des phrases**

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Acute Tox. 4 - inhalation - Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie de danger 4

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

## **Autres**

### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

### **Notes du fabricant**

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.